

Paris, le 24 novembre 2021

Objet : Lettre aux porteurs de parts du FCP CPR Croissance Réactive

Codes ISIN :

Part P : FR0010097683

Part I : FR0010965137

Part T : FR0011741941

Part R : FR0013294626

Part L : FR0013414059

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous informer de l'évolution du Fonds Commun de Placement (FCP) CPR Croissance Réactive dont vous êtes porteur de parts.

Quels changements vont intervenir sur votre FCP ?

Par décision en date du 19/11/2021, CPR Asset Management, en sa qualité de société de gestion de votre FCP CPR Croissance Réactive a décidé d'apporter des modifications impactant votre investissement.

En effet, votre FCP utilise à ce jour pour son objectif de performance, et, le cas échéant, pour le calcul des frais de surperformance, l'indicateur de référence composite *50% J.P Morgan Government Bond Index Global (GBI Global) couvert en euro (coupons réinvestis) + 50% MSCI World en euro (dividendes nets réinvestis)*. Cet indicateur sera remplacé par **l'ESTR (Euro Short Term Rate)**. L'objectif de gestion de votre FCP utilisera ainsi ce nouvel indicateur de référence et la marge appliquée à chaque part selon ses frais sera précisée pour plus de clarté.

L'implémentation de cette modification au sein de votre FCP entrainera notamment les modifications suivantes :

- Modification de l'objectif de gestion
- Modification de la commission de surperformance

De plus, votre OPC appliquera les nouvelles orientations de l'Autorité européenne régulatrice des marchés (ESMA) visant à assurer une application commune, uniforme et régulière dans le domaine des commissions de surperformance. Cette réglementation vise ainsi à homogénéiser l'information faite aux investisseurs et la méthodologie de calcul. La nouvelle méthodologie de calcul prévoit notamment une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission.

Cette méthodologie est détaillée dans la documentation réglementaire des OPC dans les paragraphes destinés à la description des frais.

Le prospectus de votre OPC sera modifié en vue de sa mise en conformité avec les exigences du règlement (UE) 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (« Règlement Taxonomie »).

Quand ces modifications interviendront-elles ?

Siège social : CPR Asset Management, 90, boulevard Pasteur - CS 61595 - 75730 Paris Cedex 15

Tel : +33 (0)1 53 15 70 00 - www.cpr-am.com

Société Anonyme au capital de 53 445 705 euros – 399 392 141 RCS Paris – N° TVA : FR37399392141

Société de Gestion de Portefeuilles agréée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) sous le n° GP 01-056

Les évolutions apportées à votre FCP entreront en vigueur le **01/01/2022**.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 01/02/2022.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque** : Oui
- **Augmentation du profil de risque** : Non
- **Augmentation potentielle des frais** : Oui
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque** : Significatif



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Les conséquences fiscales, à votre niveau, sont susceptibles de varier en fonction, notamment, des conditions de réalisation de l'opération et du pays dans lequel se situe votre résidence fiscale. Nous vous invitons donc à vous rapprocher de votre conseil fiscal habituel pour connaître les conséquences de cette opération au regard de votre situation fiscale personnelle.

Quelles sont les principales différences entre le FCP dont vous détenez des parts actuellement et le futur FCP ?


Ci-dessous, le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Acteurs intervenant sur le fonds		
Société de gestion	CPR Asset Management Société anonyme, RCS Paris 399 392 141 Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP 01-056 Siège social : 90, boulevard Pasteur – 75015 Paris Adresse postale : 90, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15	CPR Asset Management Société anonyme, RCS Paris 399 392 141 Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP 01-056 Siège social : 91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion	L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme – 4 ans minimum – une performance supérieure à l'indice composite de référence (50% JPM GBI Global couvert en euro (coupons	L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme – 4 ans minimum – une performance annualisée, nette de frais, supérieure de 4,25% à l'indice €STR capitalisé pour la part I, supérieure de 3,50% à l'indice €STR capitalisé pour la part L et P, supérieure

	réinvestis) et 50% MSCI World en euro dividendes nets réinvestis).	de 4,20% à l'indice €STR capitalisé pour la part R et supérieure de 4,70% à l'indice €STR capitalisé pour la part T.
Indicateur de référence	<p>L'indice composite 50% J.P Morgan Government Bond Index Global (GBI Global) couvert en euro (coupons réinvestis) + 50% MSCI World en euro (dividendes nets réinvestis).</p> <p>L'indice J.P Morgan Government Bond Index Global (GBI Global) couvert en euro (coupons réinvestis) est un indicateur représentatif de la performance du marché des emprunts d'Etat internationaux de tous les segments de courbe. Il est couvert en change.</p> <p>Sa performance inclut les dividendes (dividendes nets réinvestis). L'administrateur de l'indice de référence, J.P MORGAN SECURITIES PLC, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.</p> <p>Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence : https://markets.jpmorgan.com/.</p> <p>Le MSCI World converti en euro est représentatif de la performance des marchés d'actions mondiales. Il est composé d'environ 1500 valeurs de grandes et moyennes capitalisations cotées sur les marchés boursiers de 23 pays développés.</p> <p>Il n'est pas couvert en change.</p> <p>Sa performance inclut les dividendes (dividendes nets réinvestis).</p> <p>Il est calculé et diffusé par Morgan Stanley. Des informations sur cet indice sont disponibles sur le site www.msci.com. L'administrateur de l'indice de référence MSCI Limited est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de</p>	<p>€STR capitalisé (Euro Short Term Rate)</p> <p>L'€STR (Euro Short Term Rate) est calculé chaque jour par la BCE sur la base de prêts bancaires contractés entre établissements pondérés par le volume. Sa méthodologie de calcul se base sur les données collectées auprès de 52 établissements bancaires en prenant la moyenne des taux pratiquée sur 50% des transactions et en retirant les queues de distributions (25% des plus basses et 25% des plus hautes). L'administrateur European Money Market Institute de l'indice €STR bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.</p> <p>Toutes les informations sur l'indice sont disponibles sur le site internet de l'administrateur https://www.emmi-benchmarks.eu/.</p>

	l'administrateur de l'indice de référence : www.msci.com	
--	---	--

Modification du profil de rendement/risque			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	Liste avec les fourchettes d'exposition	Liste avec les fourchettes d'exposition	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
	Risque actions [20% ; 80%] Risque de taux [20%; 70%]	Risque actions [0% ; 80%] Risque de taux [20%; 80%]	- +

Frais			
Commission de surperformance	25 % annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence(4). (4) dans la limite de 1,50% TTC de l'actif net L'« actif de référence » qui représente l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice composite 50% J.P Morgan Government Bond Index Global (GBI Global)(coupons réinvestis) + 50% MSCI World en euro (dividendes nets réinvestis).	20 % annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence(4). (4) dans la limite de 2% TTC de l'actif net L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de €STR + 4,25% pour la part I, €STR + 3,50% pour la part L et P, €STR + 4,20% pour la part R.	

Informations pratiques		
Lieu d'obtention d'informations sur le fonds	Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management 90, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Ce Fax. : 01.53.15.70.70	Le prospectus du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur à la société de gestion : CPR Asset Management 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris Fax. : 01.53.15.70.70

Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous invitons à consulter le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur et le prospectus de votre FCP qui sont adressés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : CPR Asset Management – 90, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

Par ailleurs, votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous auriez besoin et étudier avec vous la solution la plus adaptée à votre profil d'investisseur.

Nous vous recommandons de prendre contact régulièrement avec votre conseiller.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Nadine LAMOTTE

Directeur Général Délégué

GLOSSAIRE

-Commission surperformance : Frais conditionnels qui sont appliqués lorsqu'un fonds surperforme un indice déterminé ou un seuil de déclenchement. Ces frais viennent s'ajouter aux frais de gestion annuels.

-ESMA : Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF, ou ESMA en anglais), en charge de l'harmonisation des normes techniques européennes. Elle dispose d'un pouvoir d'élaboration de «standards obligatoires» et d'intervention par des mesures contraignantes. Son rôle consiste à : - améliorer la coordination entre les régulateurs de chaque marché de l'Union européenne. - intervenir auprès de la Commission européenne pour les sujets liés aux valeurs mobilières. - assurer une mise en œuvre plus cohérente et rapide de la législation communautaire dans chaque État membre. Ces derniers disposent d'un représentant qui siège à l'ESMA.

-Indicateur de référence : C'est en général un indice ou un composite d'indices. Un indice représente un panier de titres significatifs d'un segment de placement donné. Par exemple un indice peut représenter une classe d'actifs, (boursier, obligataire,...), un secteur spécifique (géographique, thématique,...), des caractéristiques de capitalisations,... Cet indicateur sert à évaluer la performance de la gestion d'un portefeuille.

-SRRI (Synthetic Risk and Reward Indicator) : Le niveau de SRRI est un indicateur qui évolue de 1 (moins risqué) à 7 (plus risqué) illustre que toute augmentation de l'espérance de rendement s'accompagne d'une hausse du risque qui est mesuré par la volatilité de la performance.